

équilibrées. Le Gouvernement a accueilli avec plaisir la décision de confier à des suppléants des ministres des Affaires étrangères le soin d'assurer la continuité des travaux du Conseil.

Afin de favoriser la collaboration économique des nations de l'Atlantique-Nord, le Canada, de concert avec les États-Unis, a accepté l'invitation qui lui a été faite de participer officiellement aux travaux de l'Organisation européenne pour la collaboration économique.

Le Canada était représenté, en outre, à la réunion des nations du Commonwealth tenue en Australie en vue d'examiner les moyens d'aider au développement économique de l'Asie du sud et du sud-est.

Les Nations Unies viennent d'être saisies du problème de la Corée, où la paix se trouve gravement menacée. Bien que le problème mette en relief l'inquiétude causée depuis longtemps par l'absence d'accords qui permettent au Conseil de sécurité d'obtenir les effectifs nécessaires à l'application des décisions qu'il prend en de tels cas, les dispositions promptes et énergiques prises par certains membres agissant individuellement mais pour le compte du Conseil et conformément à ses résolutions, en vue du rétablissement et du maintien de la paix en Corée, ont reçu l'approbation générale de tous les pays libres qui, en conséquence, seront, j'en suis sûr, tout disposés à fournir leur coopération dans la mesure où la situation l'exigera.

Le Gouvernement reste convaincu que, tant qu'il n'y aura pas concorde véritable entre toutes les nations, le maintien de la paix continuera de dépendre de l'unité et de la puissance des nations libres.

Le Gouvernement continue de s'appliquer à développer nos forces de défense. Des lois ont été adoptées qui auront pour effet de codifier la législation existante à l'égard des forces armées, notamment un code disciplinaire purement canadien, et de pourvoir à l'acquisition de munitions et de matériel de défense. Le Gouvernement a accueilli avec satisfaction le programme annoncé par le gouvernement des États-Unis pour l'année commençant le 1^{er} juillet et qui a pour objet l'achat au Canada de matériel de défense en fonction d'un régime de réciprocité.

Notre commerce extérieur reste considérable, malgré les difficultés que suscite la pénurie mondiale de dollars des États-Unis, pénurie qui affecte encore l'exportation de certaines de nos denrées sur des marchés d'outre-mer. Mes Ministres s'appliquent sans relâche à supprimer les obstacles qui entravent le libre jeu du commerce entre nos pays et nos clients traditionnels d'outre-mer.

Nous avons tenu avec le gouvernement du Royaume-Uni des pourparlers satisfaisants à propos de la vente du blé après l'expiration du contrat actuel.

Une mesure a été adoptée qui rend les pouvoirs de la Commission canadienne du blé conformes aux dispositions de l'Accord international sur le blé.

Vous avez prorogé la loi sur les produits agricoles et vous avez accordé les pouvoirs législatifs nécessaires pour maintenir le soutien des prix des produits de l'agriculture et de la pêche, là où ce soutien s'impose afin d'adoucir le contre-coup des rajustements de prix.

Le Parlement a adopté au commencement de la session une loi visant à assurer à de nouvelles catégories de travailleurs la protection de la loi sur l'assurance-chômage, et il a augmenté cette protection en prévoyant le versement de prestations supplémentaires durant l'hiver.

Un comité mixte des deux Chambres du Parlement a étudié avec soin la question de la sécurité

des vieillards afin de constituer les éléments indispensables d'une opinion éclairée, avant la prochaine conférence générale du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux.

Durant la session, nous avons conclu des accords avec plusieurs gouvernements provinciaux afin de faciliter l'application de la loi concernant le logement et aussi de la loi qui a trait à la route transcanadienne adoptée à la dernière session.

Le traité relatif à la dérivation des eaux du Niagara, conclu entre le Canada et les États-Unis en vue de régler d'une façon permanente la dérivation des eaux du Niagara, aux fins de la production d'énergie hydroélectrique, a été approuvé. Le Gouvernement espère que, dans l'intérêt des deux pays, le Sénat des États-Unis ratifiera bientôt ce traité.

On a prévu une méthode uniforme et rationnelle de publication et de dépôt au Parlement des règlements et ordonnances édictés par le gouverneur en conseil, les ministres ou autres agents de la Couronne, dans l'exercice des pouvoirs que leur confèrent certaines lois. Vous avez également adopté une mesure permettant aux organismes constitués de la Couronne d'ester en justice devant les tribunaux ordinaires.

L'étude de la mesure visant à modifier la loi des Indiens n'est pas encore terminée. Cette mesure sera présentée de nouveau à votre prochaine session. Dans l'intervalle, parmi d'autres amendements à la loi de 1938 sur les élections fédérales, des dispositions ont été prises pour étendre à un plus grand nombre d'Indiens le droit de voter aux élections fédérales.

Au cours de la session, des mesures ont été adoptées qui portent sur le Conseil national de recherches, les parts de prise, l'application aux ex-militaires des armées britanniques et alliées de la loi des allocations aux anciens combattants, l'assistance à l'agriculture des Prairies et l'Office national du film.

Des modifications ont été apportées à la loi sur la citoyenneté canadienne, la loi des douanes, la loi de l'impôt sur le revenu, la loi de l'accise, la loi de la Commission du tarif, la loi des juges, la loi des compagnies fiduciaires, la loi des compagnies de prêts, la loi de 1932 sur les compagnies d'assurance étrangères, la loi de 1932 sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, la loi des chemins de fer, la loi de 1934 sur la marine marchande du Canada, la loi de l'aéronautique, la loi des parcs nationaux, la loi sur la Commission d'énergie des territoires du Nord-Ouest, la loi sur les secrets officiels et le Code criminel.

La loi des mesures transitoires a été prorogée de façon à assurer la libération progressive des loyers.

Les expressions de sympathie, spontanées autant que tangibles, à l'endroit des victimes des inondations du Manitoba et des conflagrations de Rimouski et de Cabano, constituent une heureuse manifestation d'unité nationale. Mes Ministres croient avoir agi avec l'approbation unanime de la population en accordant des secours immédiats pour la lutte contre les inondations et les incendies, ainsi qu'en appliquant à l'égard des sinistres de 1950 les principes et considérations invoqués à l'occasion de la crue du Fraser en 1948. Cette année, comme en 1948, le travail de nos forces armées s'avéra des plus efficaces. On a désigné des commissions mixtes d'enquête composées de représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, et dès que ces organismes ont pu présenter leurs rapports, on a fait part du versement d'importantes subventions nationales au titre du rétablissement et du réaménagement des régions sinistrées.